

IMPORTANT

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

1 - RECONNAISSANCES

Application article 6.2 - FRANCE AUTO RÈGLEMENTATION

Afin de préserver l'avenir des rallyes, nous vous recommandons de respecter scrupuleusement le code de la route ainsi que l'environnement et la quiétude des habitants de toutes les localités traversées, et tout particulièrement nous vous demandons de ne pas effectuer de demi-tours dans les villages et de limiter les nuisances sonores.

Les reconnaissances et non les essais seront autorisées **les 11 et 19 juillet 2009 de 8h à minuit** ; prise de notes de jour, vérification de nuit, **3 passages maximum**.

Il n'y a pas de road-book séparé, se reporter au tableau itinéraire du règlement.

La gendarmerie nous a indiqué qu'elle mettra en place des contrôles pendant les reconnaissances ainsi que le jour de l'épreuve. (*contrôle radar*)

Afin de limiter les nuisances occasionnées aux riverains par les reconnaissances, une chicane sera installée par l'organisation dans le village de Bunangues, et sera retirée le jour de la course.

- Nous vous rappelons que les marquages quels qu'ils soient sont interdits et passibles de poursuites.

2 - PARCOURS DE LIAISON

Les parcours de liaison seront effectués au maximum à une vitesse moyenne de 50 km/h et dans le respect du code de la route. Des contrôles seront effectués pendant toute la durée du rallye, qui entraîneront des pénalités selon l'article 8 de la réglementation.

3 - ASSISTANCES & ACCOMPAGNATEURS

Assistances et accompagnateurs devront se conformer aux consignes générales de sécurité, le concurrent ou le pilote restant solidairement responsable de leurs agissements qui pourront, éventuellement, entraîner la mise hors course de l'équipage concerné.

Soyez sympas, aidez nous à faire de cette 17^e édition, un modèle du genre dans ce domaine, respectez les riverains qui ont le droit de sortir de chez eux sans courir le moindre risque.

Par avance, merci de votre collaboration.